



Parti vert libéral suisse

## Communiqué de presse

<b>Sujet</b>	<b>Initiative parlementaire : On ne brûle pas des déchets alimentaires</b>
Pour tout renseignement	Isabelle Chevalley, Conseillère nationale, tél +41 79 627 92 30
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, Laupenstrasse 2, 3008 Berne tél +41 31 311 33 03, E-mail <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	20 mars 2015

Initiative parlementaire : On ne brûle pas des déchets alimentaires

**Selon le rapport « Gaspillage alimentaire dans le commerce de détail et la restauration en Suisse », plus de 100'000 tonnes de déchets alimentaires sont encore incinérés dans notre pays chaque année. Ceci n'est ni éthique, ni écologique et encore moins économique. De plus, cela contredit fondamentalement le principe de durabilité inscrit dans notre législation. La Conseillère nationale Isabelle Chevalley vient de déposer une initiative parlementaire munie de 80 signatures de personnalités de tous les partis présents au Parlement demandant à diminuer drastiquement ces quantités d'aliments brûlés. La Confédération pourra soit fixer des objectifs évolutifs par branche dans le but, à terme, d'arriver à supprimer l'incinération des restes alimentaires qui ne doivent pas l'être, soit interdire complètement l'incinération des restes alimentaires.**

Il existe de nombreuses solutions pour valoriser intelligemment ces restes alimentaires. On pense évidemment aux nombreuses associations caritatives qui valorisent déjà une importante quantité d'aliments mais qui sont trop dépendantes du bon vouloir des directions des supermarchés. De nombreux animaux peuvent encore être nourris avec certains restes alimentaires. Et finalement, il est important de valoriser cette matière noble que sont les déchets alimentaires soit en compost soit en biogaz.

La Conseillère nationale Isabelle Chevalley vient de déposer une initiative parlementaire munie de 80 signatures de personnalités de tous les partis présents au Parlement demandant à diminuer drastiquement ces quantités d'aliments brûlés. La Confédération pourra soit fixer des objectifs évolutifs par branche dans le but, à terme, d'arriver à supprimer l'incinération des restes alimentaires qui ne doivent pas l'être, soit interdire complètement l'incinération des restes alimentaires.

Ce qui doit être incinéré pour des raisons sanitaires, continuera de l'être. Les restes alimentaires contiennent de nombreux éléments nutritifs qu'il est préférable de « redonner » à la terre. On ne peut pas prélever à l'infini sans tenir compte du circuit biologique des matières. C'est pour cela que les filières du compost ou du biogaz sont aussi importantes. D'autre part, une étude a démontré que les déchets alimentaires qui étaient valorisés dans une installation de biogaz au lieu d'une usine d'incinération, produisaient jusqu'à six fois plus d'énergie et pour un coût moindre. Sans oublier le fait que le digestat issu du biogaz et utilisé comme compost.

Isabelle Chevalley conclut : « Le gaspillage alimentaire représente près de 40% de tout ce qui est consommé. Cela signifie qu'une grande partie de nos producteurs travaillent pour que leurs produits soient finalement brûlés, ce n'est pas acceptable. »